



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroeck
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

Direction de la Jeunesse,
des Sports et des Territoires
DFCPAJI_D2024_0177

COMPLEXE SPORTIF KIPSTADIUM

MISE A DISPOSITION A TITRE ONEREUX

Application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Doriane BECUE, Maire de la Ville de TOURCOING,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.2122-22 ;

Vu la délibération n° 5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la société M-Agency a sollicité la mise à disposition par la Ville de Tourcoing d'un local communal pour la réalisation d'un shooting photo selon un projet NBA au profit de Décathlon Kipstadium ;

DECIDONS

Article 1er : De signer une convention de mise à disposition ponctuelle, à titre onéreux, de la salle de basket du palais des sports sis rue du Calvaire à Tourcoing (59200) avec la société M-Agency dont le siège est situé au 23, rue des Charpentiers à Roubaix (59100) et représentée par Madame Pauline ZIMMER, Responsable clientèle.

Cette mise à disposition est consentie pour le mercredi 3 juillet 2024 de 9h00 à 13h00 selon la redevance suivante :

- Tarif demi-journée de location de salle : 595,20 € (cinq cent quatre-vingt-quinze euros et vingt centimes).

Article 2 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

Article 3 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la Préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application et à la trésorière pour information.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de TOURCOING dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification. Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la notification de ladite décision. Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr. »

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le **16 JUIL. 2024**

Doriane BECUE
Maire de Tourcoing



Accusé Réception en Préfecture le : **16 JUIL. 2024**

Publié sur le site de la Ville le : **16 JUIL. 2024**

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2024_0177

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 16/07/2024

Objet : Convention de mise à disposition de la salle de basket du Palais des Sports de Tourcoing

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 16/07/2024

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DF CPAJI_D2024_0177 - D_cision Convention de mise _ disposition de la salle de basket du palais des sports.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20240716-DAJI_D2024_0177-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 16/07/2024

